

Objet : Demande d'accès aux documents

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 18 décembre 2015. Vous trouverez en pièce jointe un tableau résumé et les documents visés par votre demande.

Veillez noter que certains renseignements n'ont pu vous être transmis en raison de leur caractère confidentiel en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous informons qu'il vous est possible de demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision qui vous est communiquée par la présente. À ce sujet, vous trouverez ci-joint une note concernant l'exercice de ce recours.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

(Original signé)

Julie Sauvageau
Responsable de l'accès aux documents
des organismes publics

p. j.